

L'éolien au Québec : qu'est-ce qui ne tourne pas rond?

Gabriel Sainte-Marie and Jean Bédard

Number 764, April–May 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68924ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sainte-Marie, G. & Bédard, J. (2013). L'éolien au Québec : qu'est-ce qui ne tourne pas rond? *Relations*, (764), 36–37.



L'éolien au Québec : qu'est-ce qui ne tourne pas rond?

Hydro-Québec n'a pas joué le rôle qui lui revenait pour bien développer l'éolien.

GABRIEL SAINTE-MARIE

L'auteur, chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), enseigne l'économie au Cégep de Joliette

Le potentiel éolien du Québec est immense, même plus enviable que celui de l'Europe. Toutefois, notre filière hydraulique – une énergie renouvelable à très faible coût – a retardé le déploiement de parcs éoliens. Maintenant que le coût des nouveaux barrages va en augmentant, les meilleurs sites ayant été exploités en premier, la filière éolienne devient plus intéressante sur le plan économique. Compte tenu d'importants développements technologiques au cours des dernières décennies, elle constitue aujourd'hui, en termes de coûts et de stabilité, une alternative tout à fait concurrentielle aux énergies thermiques. C'est ce qu'affirme l'Agence internationale de l'énergie.

Lorsque le Québec ne sera plus en surplus énergétique, l'éolien devrait donc constituer une filière prioritaire. Mais encore faudra-t-il bien la développer.

UNE IMPLANTATION DÉPLORABLE

Malheureusement, jusqu'à maintenant, cette filière a été implantée de façon cavalière et non optimale, nous privant ainsi de plusieurs de ses avantages. La haute direction d'Hydro-Québec l'a d'abord boudée et il a fallu des pressions gouvernementales pour qu'elle s'y mette, à reculons. Il faut rappeler que certains de ses dirigeants, à commencer par son PDG, Thierry Vandal, tout comme son prédécesseur,

André Caillé, travaillaient chez Gaz Métro avant de diriger Hydro-Québec. Ils partagent davantage la culture du gaz que celle du vent...

Prétextant un manque d'expertise en la matière, notre société d'État s'est contentée de lancer des appels d'offres, laissant l'entreprise privée – qui n'avait pourtant pas plus d'expérience qu'elle dans ce domaine – développer les parcs éoliens. Les compagnies retenues doivent acheter les éoliennes à d'importantes multinationales. Or, pour faire baisser les prix des équipements et accroître les retombées locales, il aurait fallu faire jouer la concurrence entre ces fabricants, pas entre des promoteurs qui, absurde-ment, vendent ensuite l'électricité à... un producteur d'électricité – Hydro-Québec!

De plus, le gouvernement et Hydro-Québec ont laissé chaque promoteur négocier avec chaque propriétaire de site, dans un rapport de force inégal et un manque flagrant d'information. Il était impératif de tenir de vraies consultations publiques, entre autres, pour établir la proportion des revenus qui devrait bénéficier à la population locale et à la municipalité. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec de gros parcs éoliens en milieux habités qui ont souvent semé le conflit dans les communautés, qui nous coûtent très cher et sont exploités par des entreprises privées.

LE RÔLE D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT

En plus de la qualité des vents d'un site et du prix d'achat de chaque éolienne, le coût de l'électricité produite par un

parc éolien dépend grandement aussi du coût du financement du projet. Dans ce domaine, à peu près aucune entreprise ne peut rivaliser avec Hydro-Québec, qui jouit d'une stabilité financière exceptionnelle, de quantités de capitaux propres, d'une excellente cote de crédit et de la capacité d'emprunter à de très faibles taux. Il est déplorable qu'Hydro-Québec n'ait pas développé elle-même cette filière, d'autant plus que c'est Électricité de France (EDF), l'Hydro-Québec des Français (bien que partiellement privatisée) qui, comble de l'absurdité, a remporté le principal appel d'offres éolien. Cela montre bien que ce dossier est à situer dans un contexte mondial de libéralisation et de privatisation croissantes dans le secteur de l'énergie, qui n'est pas étranger à ce qui se passe d'inquiétant chez Hydro-Québec.

A-t-on jamais voulu réussir l'implantation de cette filière en lui donnant une place d'importance au Québec? On peut sérieusement en douter. Chose certaine, pour y réussir, il vaut mieux viser le Nord, car les grands parcs éoliens s'implantent difficilement en milieu habité. Et c'est sans l'ombre d'un doute Hydro-Québec qui est la mieux placée pour le faire, par exemple à proximité des lignes à haute tension déjà existantes, où la qualité des vents est supérieure et où la densité de population est beaucoup plus faible. Si cela se fait dans l'avenir, il faudra par ailleurs négocier avec les Autochtones afin d'obtenir leur accord et pour qu'ils puissent bénéficier des retombées des activités menées sur leur territoire. ●



Le vent de l'indignation souffle dans bien des communautés divisées en raison de projets éoliens implantés en milieu habité, sans débat ni contrôle démocratique suffisants. L'intérêt privé prime sur l'intérêt public. Nos auteurs invités en conviennent tout en voyant différemment la question.

Le développement de l'éolien est tout simplement injustifié au Québec.

JEAN BÉDARD

Depuis l'apparition des premières éoliennes de Cap-Chat, durant les années 1980, beaucoup de vent a soufflé sur les dessous de cette industrie qui semblait prometteuse. L'approche insidieuse des promoteurs et la faible rentabilité des turbines ont complètement changé la donne. La chute du prix du gaz naturel a fait le reste.

LE VOLET ÉCONOMIQUE

De l'avis de nombreux et renommés analystes en énergie comme Jean-Thomas Bernard, Jean-François Blain et Pierre-Olivier Pineau, il appert non seulement que la filière éolienne n'est pas rentable – si au moins elle l'était, elle serait tolérable – mais qu'elle est en fait fortement déficitaire. Dans un contexte de déficit budgétaire étatique important, combiné à un surplus énergétique anticipé au-delà de 2023, cette forme d'énergie est donc tout à fait inacceptable au Québec.

La fermeture récente de Gentilly-2 et l'abandon de plusieurs projets de mini-centrales électriques annoncés par le gouvernement péquiste nous rappellent l'importance de la mobilisation populaire quant à nos choix de société et pour contrer le gaspillage de fonds publics. Des surplus générés à plus de 10 cents le kWh pour vendre de l'électricité aux Américains à 4 cents le kWh ne peuvent plus se justifier. Cette politique inconséquente coûte cher aux contribuables québécois.

La déclaration de la première ministre Pauline Marois, en février der-

nier, alléguant que les surplus de production « constituent une opportunité », révèle le guépier dans lequel le gouvernement s'est jeté en refusant de prendre ses distances par rapport aux lobbies. Comment justifier, en effet, l'abandon de projets de mini-centrales en raison de ces surplus, mais le maintien du développement éolien au mépris des mêmes arguments?

Une des principales raisons pour lesquelles Hydro-Québec a toujours été réticente à s'engager dans l'éolien (en plus du caractère aléatoire du vent) est qu'elle ne peut en intégrer que 10% à 15% à son réseau de distribution. Il est contre-performant pour la société d'État d'investir dans une main-d'œuvre spécialisée dont elle aura peine à se départir, une fois les projets en route.

LE VOLET SOCIÉTAL

C'est dans le cas des mégaparcs en milieux habités que le développement éolien au Québec montre toute son absurdité. Dans le cas des projets imposés dans Chaudière-Appalaches, par exemple, le « principe de précaution » a clairement été écarté. De vagues engagements de suivi, proposés par les promoteurs, ont été jugés suffisants, malgré les réserves exprimées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le déchirement social provoqué par l'absence de consultation des citoyens concernés et l'impatience des propriétaires fonciers et des acteurs économiques régionaux ont pour leur part été considérés comme des effets collatéraux négligeables et insignifiants par la classe politique. Le changement de

gouvernement n'y a rien changé jusqu'à présent. Après tout, le tissu social ne fait pas partie des paramètres du PIB...

Quant aux maux de tête, nausées, dépressions, insomnies et à leurs conséquences sur le travail, la famille, etc., ces problèmes restent totalement ignorés par les gouvernants aussi bien que par bon nombre de groupes écologistes – comme l'est d'ailleurs le principe de précaution qui devrait prévaloir en cas de doute. Pourtant, partout dans le monde, les effets néfastes sur la santé de la proximité des mégaparcs éoliens des habitations ont été maintes fois répertoriés par la communauté scientifique. La distance minimale de 500 mètres entre les éoliennes et les résidences, acceptée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est nettement inférieure à celle de deux kilomètres prônée dans plusieurs études ainsi que dans le documentaire *Wind Rush*, diffusé récemment par la CBC, qui démontre que le « syndrome éolien » est un phénomène bien réel.

C'est la population locale qui devra vivre plus de 20 ans avec les conséquences de l'imposition précipitée des mégaparcs éoliens, dans Chaudière-Appalaches comme ailleurs au Québec, les autorités publiques ayant abdiqué de leurs responsabilités. L'aménagement du territoire devrait pourtant se faire dans le respect et avec la collaboration des citoyens. Pour l'instant, s'il y a un endroit au monde où l'éolien est inutile, en plus d'être une source d'électricité aléatoire et néfaste à plusieurs égards, c'est bien au Québec: nous nageons dans les surplus énergétiques qui nous coûteront une fortune, en argent, en coûts sociaux et en dénaturation de nos paysages. ●

L'auteur est membre d'un comité de citoyens opposé à l'implantation de plusieurs parcs éoliens dans Chaudière-Appalaches